



Expertise abusif d'une assurance d'un credit

Par **yakayale**, le **09/03/2016** à **18:26**

bonjour,

étant en arrêt maladie depuis avril 2014, voici mon souci avec mon assurance du crédit de ma maison.

l'assurance m'a fait expertiser une première fois 3 mois après mon début de l'arrêt maladie, que je comprend bien pour qu'elle puisse statuer sur mes droit de prise en charge du loyer du crédit immobilier.

puis 1 an après encore une expertise en ayant auparavant stopper les remboursements jusqu'au rapport d'expertise, donc trois mois d'attente.

puis maintenant encore une nouvelle expertise prévu pour début mai,sachant que l'on est début mars et que l'assureur a stopper les remboursements depuis janvier.

ma question est , l'assureur à-t-il le droit de faire cela et pourquoi veut il m'expertiser. je croyais qu'a la première expertise il statuait sur mon cas et commencer les remboursements jusqu'à la fin de mon arrêt.

merci par avance pour vos réponse et si vous voulez plus d'explications n'hésitez pas.

Par **chaber**, le **10/03/2016** à **06:48**

bonjour

[citation]l'assureur à-t-il le droit de faire cela et pourquoi veut il m'expertiser. je croyais qu'a la première expertise il statuait sur mon cas et commencer les remboursements jusqu'à la fin de mon arrêt. [/citation]

l'assureur a tout à fait le droit de faire expertiser plusieurs fois, surtout s'il y a des prolongations régulières d'arrêt de travail pour une longue période comme la votre